



DÉCISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC25_058 - Signature d'un contrat d'accompagnement pour la préparation budgétaire 2025 avec la Société CBG TERRITOIRES

Le Maire de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 24_078 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire, notamment son alinéa 4,

Considérant le besoin de la Commune d'un accompagnement pour la préparation budgétaire 2025,

Considérant qu'à cette fin, il convient de signer un contrat avec la Société CBG TERRITOIRES,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'adopter les termes du contrat d'accompagnement pour la préparation budgétaire 2025.

Article 2 : De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels, avec la Société CBG TERRITOIRES, dont le siège social est situé 67, rue Championnet, 75 018 PARIS et représentée par Monsieur Clément BOUSQUET, Président directeur général.

Article 3 : De préciser que le montant du contrat s'élève à 24 425 € HT.

Article 4 : De préciser que le contrat est conclu pour la durée nécessaire à l'achèvement de la mission complète et s'achève à la date d'admission du dernier livrable.

Article 5 : De dire que les crédits sont prévus au budget.

Article 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier principal d'Argenteuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

N°DEC25_058

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 17 avril 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Miloud GOUAL



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 28/04/2025

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250417-DEC25_058-CC
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025